DELIBERATION 2020-008

BS-2020-II-DUSI-01

DUSI

Subvention Wikimanche

Code Acte : 7.5

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Réunion du 14 février 2020

Le Bureau du Syndicat Mixte Manche Numérique s'est réuni le 14 février 2020 à 12 heures trente, dans les locaux de Manche Numérique, sur convocation qui lui a été adressée le 7 février 2020 par Monsieur Serge DESLANDES, Président du Syndicat Mixte Manche Numérique.

Le Bureau s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Serge DESLANDES, en qualité de Président du Syndicat Mixte Manche Numérique.

Étaient Présents :

DESLANDES Serge	HEBERT Dominique
DIEUDONNE Gérard	NEVEU Michel
FAUVEL Marie-Pierre	NOUVEL Valérie
FILLATRE Marie-Hélène	QUINQUENEL Gilles
FORTIN Jean-Paul	ROCHEFORT Jean-Luc
GRAWITZ Xavier	

Excusés

Messieurs BEAUFILS Erick, BOURDON Cyril, GOSSELIN Philippe, HOULLEGATTE Jean- Michel et PILLET Patrice.

Pouvoir

Aucun

Madame NOUVEL Valérie a été désignée comme Secrétaire de séance.

Nombre de délégués présents : 11

Nombre de pouvoir : aucun

Date de l'avis de convocation, de son affichage et de la mention qui en a été faite au Registre :

7 février 2020.

Date de l'affichage du compte-rendu de la séance : 14 février 2020.

Le quorum est atteint.

Accusé de réception en préfecture
050-255003592-20200214-BS-2020-008-DE
Date de télétransmission : 14/02/2020
Date de réception préfecture : 14/02/2020

Attribution d'une subvention à l'association Wikimanche

Exposé des motifs

Wikimanche est une association régie par la loi du 1er juillet 1901, créée en 2007. Parmi ses membres fondateurs comptent le Conseil Départemental de la Manche ainsi que Manche Numérique. Cette initiative était une première à l'échelle d'un département, avec l'objectif de recueillir la mémoire collective du département sur internet et de valoriser le territoire de la Manche, sa culture, ses habitants en renforçant sa visibilité sur le net.

Wikimanche est donc une encyclopédie contributive en ligne consacrée au département de la Manche. C'est le fruit d'un travail collectif d'écriture et de création de contenus, chacun étant invité à s'inscrire pour contribuer à la rédaction d'articles.

Le site internet existe depuis 2007. A ce jour, Wikimanche est riche de presque 20.700 articles, avec 15.000 illustrations et 3.300 cartes postales anciennes. Ces contenus sont le fruit de milliers d'heures de travail des bénévoles, mais aussi d'élèves dans des collèges, du grand public via les EPN, etc. Les différents contenus sont consacrés à la Manche au travers de diverses thématiques : histoire, lieux, personnalités, culture et traditions, etc. En 2018, le site a comptabilisé 607 066 visites, soit 15 % de plus qu'en 2017. C'est le meilleur résultat depuis la création du site en 2007. Wikimanche reste l'un des wikis territoriaux les plus actifs au niveau national.

Le bureau syndical de Manche Numérique a attribué à l'association une subvention de 7.500 € en 2017 et de 4.920 € en 2019, afin de contribuer aux frais d'hébergement et de sauvegarde du site. L'association a fait de gros efforts en 2019 pour diversifier ses sources de financement. Ainsi, plusieurs collectivités ont répondu favorablement aux demandes de subvention de l'association (Villedieu-Intercom, Mont-Saint-Michel-Normandie et Saint-Lô Agglo). Wikimanche a également bénéficié d'un financement dans le cadre du Fonds pour le développement de la vie associative. Toutefois, ces subventions restent ponctuelles et l'association sollicite à nouveau une aide à Manche Numérique pour financer l'hébergement, la maintenance et quelques améliorations du wiki (devis pour les prestations à 6.360 €).

Aussi, conformément à l'article 9-1 de la loi n°2000-231 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et à l'article 1er de l'ordonnance n°2005-1516 du 8 décembre 2005, il est proposé au bureau syndical d'attribuer à l'association Wikimanche une subvention d'un montant de 4.500 € pour soutenir et participer aux actions sus-évoquées.

Vu,

- L'article L.5721-1 du CGCT,
- L'article 9-1 de la loi n°2000-231 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,
- L'article 1er de l'ordonnance n°2005-1516 du 8 décembre 2005,
- Les statuts de Manche Numérique,
- L'exposé des motifs ci-dessus.

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Article unique : d'autoriser le versement d'une subvention de 4.500 € à l'association Wikimanche, au titre de l'année 2020.

Pour extrait certifié conforme
Document signé électroniquement

Le Président du Syndicat Mixte

Serge DESLANDES

Signé par : Serge DESLANDES
Date : 14/02/2020
Qualité : Président

Accusé de réception en préfecture
050-255003592-20200214-BS-2020-008-DE
Date de télétransmission : 14/02/2020
Date de réception préfecture : 14/02/2020